



Liquidation patrimoine reprise des biens propres

Par **paqui47**, le **13/04/2013** à **00:15**

[fluo]bonjour[/fluo]
Au bout de même pas 2 ans de mariage mon mari demande le divorce. Nous avons acheté une maison 3 mois après notre mariage à l'aide de 37000 de fonds propres de mon mari (économies d'avant mariage qu'il détenait) et d'un prêt commun (116000 €) Aujourd'hui mon mari veut récupérer la maison et me dit qu'il n'a rien à me verser puisqu'il reprends le prêt à son nom, récupère son apport et donc que je n'ai droit à rien puisque la maison n'a pas eu le temps de prendre de la plus-value, surtout avec la crise. Nous avons pourtant fait pas mal de travaux payés à l'aide d'un compte commun mais le notaire me dit que ça ne compte pas dans le calcul de la liquidation de communauté. Pouvez-vous me dire si c'est possible de repartir comme une malpropre avec 0 € alors que je travaille et que j'ai contribué pour tout pendant 2 ans ?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **13/04/2013** à **06:23**

bonjour,
bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (charte du forum)